

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2026

**Nombre de
conseillers :**

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 24
Représentés : 3
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoints au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Marie ROUGERIE, Nicolas PECOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à A-A CASTELLACCI
Christiane CELERIER / a donné délégation de vote à N. BAUDEL
Suzy LHIDO-BOISSERIE / a donné délégation de vote à L. GORYL, Maire
Michel GUILHOT et Christophe BREUIL

Secrétaire de séance : Yoan MASSIAS

Rapporteur : Jean-Baptiste FARGEAS

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques-Boutard
Désignation d'un représentant

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-33 ;
Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le remplacement du conseil d'administration par un conseil de surveillance ;
Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements de santé ;
Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune de Saint-Yrieix au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques-Boutard.

À Saint-Yrieix, le 15 septembre 2026



Yoan MASSIAS,
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20265532971-DE